

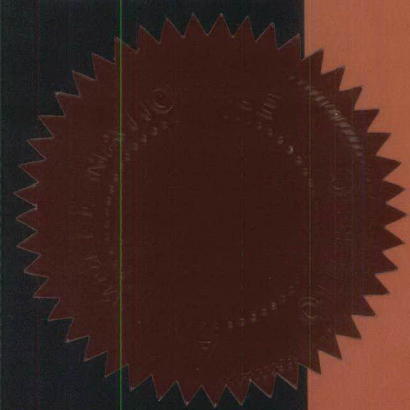
ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 766-20061206

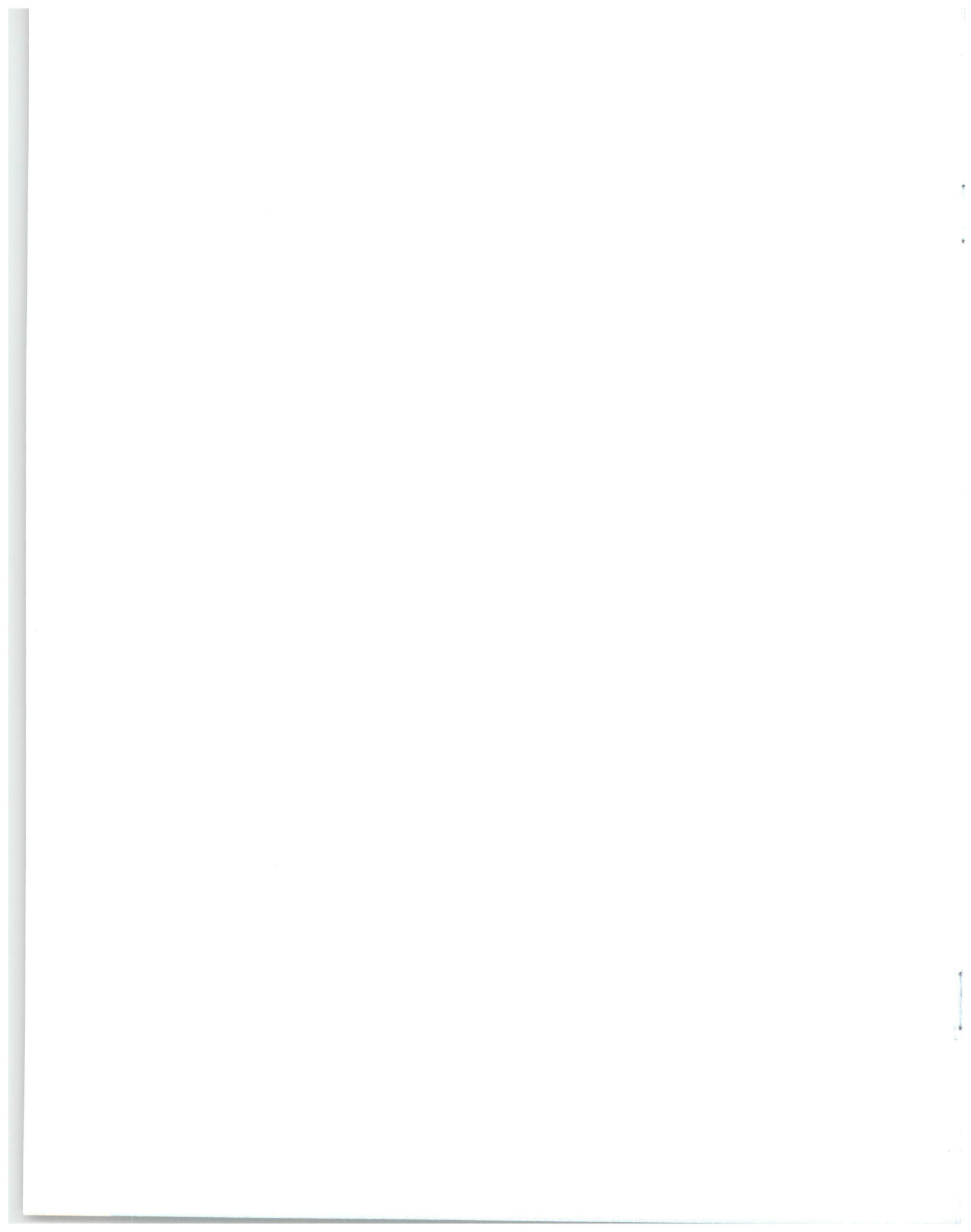


Rapport ANNUEL 2005-2006



Ordre des
Technologues en
Radiologie du
Québec







Sommaire

Lettres de présentation	2
Les comités de l'OTRQ	3
Rapport du président	5
Rapport du secrétaire	7
Rapport des Comités	
Revue Scientifique	9
Semaine des technologues	10
Inspection professionnelle	10
Service d'inspection professionnelle	12
Examens	14
Révision des notes	15
Formation continue	16
Congrès	17
Application de la loi 90	17
Implantation de la formation universitaire	17
Diplôme et de formation	18
Révision des plaintes	18
Discipline	19
Formation	19
Vérification	19
Rapport du Syndic	19
Renseignements généraux	21
Rapport des vérificateurs	22
États financiers	23

Le contenu de ce rapport annuel a été soumis aux membres du Bureau de l'OTRQ, lesquels l'ont approuvé unanimement le 24 mai 2006.

Lettres de présentation

Québec, mai 2006

M. Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le trente et unième jour de mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M^e Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Saint-Léonard, mai 2006

Monsieur Gaétan LeMoynes
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille cinq et le trente et unième jour de mars deux mille six.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,
Richard Lessard, t.r.

Saint-Léonard, mai 2006

M^e Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille cinq et le trente et unième jour de mars deux mille six.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,
Richard Lessard, t.r.

Remerciements

La réalisation de la mission de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec a nécessité la participation de nombreuses personnes.

Au nom des membres du Bureau et en mon nom, je désire exprimer mes plus sincères remerciements. Que vous soyez membre de comité, employé ou collaborateur occasionnel, vous avez tous contribué à réussir cette mission.

Encore une fois Merci !



Les comités de l'OTRQ

Comité administratif

LESSARD, Richard, t.r., Président
ROY, Francine, t.r., 1^{re} Vice-présidente
FORTIN, Françoise, t.r., 2^e Vice-présidente
DANSEREAU, Norbert, t.r., Trésorier
MAYER, Christiane *

Bureau

AMYOT, Johanne, t.r.
BÉLAND, Joanne, t.r.
BERGERON-GAGNON, Jacqueline, t.r.
BERGERON, Jean, t.r.
BLOUIN, Michel *
BOUÉ, Danielle, t.r.
DANSEREAU, Norbert, t.r.
FORTIN, Françoise, t.r.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.r.
GAGNON, Gilbert, t.r.
GAUDREAU, Line, t.r.
JETTÉ, Micheline, t.r.
LEBLOND, Pauline *
LESSARD, Richard, t.r.
MAYER, Christiane *
ROY, Francine, t.r.

Direction générale

CROMP, Alain, t.r., M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, Adjointe administrative principale
RICARD, Suzanne, Responsable de la comptabilité et
du Tableau des membres
DUQUETTE, Emmanuelle, avocate adjointe à
la direction générale

Direction de l'inspection professionnelle

BERGEVIN, Lise, t.r., Directeure
LANGEVIN, Josée, t.r., Inspecteure contractuelle (RO)
MORIN, Julie, t.r., Inspecteure (RD)
PRÉVOST, Pierre, t.r., Inspecteur contractuel (MN)
ROUSSEL, Carole, t.r., Inspecteure contractuelle (MN)
ANDERSON, Noëlla, Adjointe administrative

Direction aux affaires professionnelles

BOILY, Nancy, t.r., Directrice
POISSANT, Odette, Adjointe administrative à l'admission
BOURCIER, Johanne, Adjointe administrative au
développement professionnel

Comité de discipline

GILBERT, M^e Jean-Guy, Président
ALLARD, Denis, t.r. (RD)
BRONSARD, Nicole, t.r. (RD)
CROMP, Alain, t.r., Secrétaire
GAGNON, Suzanne, t.r. (MN)
GATIEN, Sylvie, t.r. (RD)
ROY-LACROIX, Lise, t.r. (RO)
SIMARD, Angèle, t.r. (RO)
VAILLANCOURT, Michel, t.r. (RD)

Comité des examens

BERNIER, Solange, t.r., Responsable (RO)
PHARAND, Sylvie, t.r. (MN)
BUSSIÈRES, Vicky, t.r. (RD)

Personnes ressources :

BOILY, Nancy, t.r., Directrice aux affaires professionnelles
POISSANT, Odette B., Adjointe administrative à l'admission

Sous-comités de validation :

FRÉCHETTE, Marlène, t.r. (MN)
LARIN, Daniel, t.r. (MN)
PHARAND, Sylvie, t.r. (MN)
BUSSIÈRES, Vicky, t.r. (RD)
GAGNON, Gilbert, t.r. (RD)
LEMIEUX-SAMSON, Lucie, t.r. (RD)
LALONDE, Manon, t.r. (substitut) (RD)
BERNIER, Solange, t.r. (RO)
MILORIN, Carly, t.r. (RO)
DUCROT, Julie, t.r. (substitut) (RO)

Vérificatrices externes pour les examens d'admission :

PAPAGEORGIOU, Maria, t.r. (RO)
ARSENEAULT, Linda, t.r. (RD)

Traductrices :

GOSELIN, Micheline, C.A. (T), CMD, B. Sc.
LATH-LECOURS, Carmen, t.r., B. A. trad.

Consultation du comité d'inspection professionnelle :

BELLEY, Kathleen, t.r., Présidente

Comité de vérification

DANSEREAU, Norbert, t.r., Responsable (RD)
BERGERON, Jean, t.r. (RD)
BLOUIN, Michel *



Comité de la formation continue

ARNOLDO, Juliana, t.r., Responsable (RD)
BOURQUE, Daniel, t.r. (RD)
TOURIGNY, Romy, t.r. (RD)

Comité de la formation

DROUIN, Marie-Claude, t.r., Responsable (RD)
BOILEAU, Line, Collège Ahuntsic
BOLDUC, Louise, t.r. (MN)
LAFLEUR, Josée, Collège de Rimouski
TIMMONS-PLAMONDON, Ghislaine,
Ministère de l'Éducation

Comité inspection professionnelle

BELLEY, Kathleen, t.r., Présidente (RO)
BACON, Michèle, t.r. (RD)
BARON, Pascal, t.r. (RD)
BOISSELLE, Brigitte, t.r. (RO)
CADET, Sébastien, t.r. (MN)
HENLEY, Elizabeth, t.r. (RO)
L'ANGLAIS, Ann, t.r. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.r. (RD)
SIMARD, Claudine, t.r. (MN)

Comité révision des plaintes

GOSSELIN, Mariane, t.r. (RD)
GRENON, Marie-France, t.r. (RD)
PROULX, Raymond, Représentant du public
LUSSIER, Francine, t.r., Responsable (RO)
MAYER, Christiane *
CHABOT, Martine, t.r. (MN)

Comité révision des notes

CHABOT, Jean, t.r. (RO)
CHAMPAGNE, Carole-Anne, t.r. (RD)
BOILY, Nancy, t.r., Responsable (RD)

Comité Revue Scientifique

GOUDREAU, Ginette, t.r. (RD)
JETTÉ, Micheline, t.r. (MN)
BOILY, Nancy, t.r., Responsable (RD)

Comité semaine des technologies

FRÉCHETTE, Stéphane, t.r. (RD)
ROSSEL, Suzanne, t.r., Responsable (RO)
POULIN, Amélie, t.r. (RD)
TREMBLAY, André, t.r. (RD)

Comité du congrès

LAVEAUX, Diane, t.r., Responsable (RD)
BOULAY, Sophie, t.r., Responsable du
programme scientifique en radiodiagnostic
DANSEREAU, Norbert, t.r., Responsable du
séminaire de gestion
FORTIN, Steve, t.r., Responsable du
programme scientifique en radio-oncologie
GAULIN Ian, t.r., Responsable des stands
commerciaux et scientifiques
HARVEY, Caroline, t.r., Responsable du
programme scientifique en médecine nucléaire

Comité d'application de la loi 90

LESSARD, Richard, t.r. (RD) Responsable
ALLARD, François, t.r. (MN)
AUDET, Philip, t.r. (MN)
BOULANGER, Catherine, t.r. (RO)
CAZA Johanne, t.r. (RD)
DEXTRADEUR, Brigitte, t.r. (MN)
LORTIE, André, t.r. (RO)
MARCEAU, Fabienne, t.r. (RD)
MORISSETTE, Josée, t.r. (RO)
SAVARD, Chantal, t.r. (RD)

Comité d'implantation de la formation universitaire

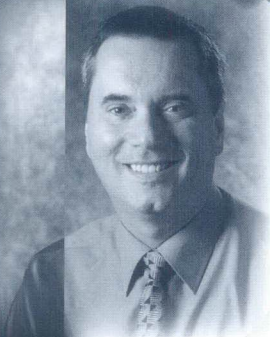
LESSARD, Richard, t.r. (RD) Responsable
BERGERON, Johanne, t.r. (RD)
CROMP, Alain, t.r. (RD)
GINGRAS, Carole, t.r. (RO)
JETTÉ, Micheline, t.r. (MN)

Comité d'équivalence des diplômes et de la formation

BOILY, Nancy, t.r. (RD)
BOUVETTE Pascal, t.r. (RO)
HOSKIN, Mary Ann, t.r. (RD)
SICOTTE, Monique, t.r. (MN)
THÉRIEN, Denise, t.r. (RD)

Syndic et syndics adjoints

BARRIÈRE-COUTURE, Ginette, t.r., Syndic (RD)
COUTURE, Carole, t.r., Syndic adjoint (RD)
KEARNEY, Émile-André, t.r., Syndic adjoint (RD)
LARIN, Daniel, t.r., Syndic adjoint (MN)
GAGNON, Lucie, t.r., Syndic adjoint (RD)
ROBITAILLE, Gaétane, t.r., Syndic correspondant (RO)
ROY, Diane, t.r., Syndic adjoint (RO)
ROY, Valérie, t.r., Syndic correspondant (MN)
TOUPIN, Marielle, t.r., Syndic adjoint (RD)



Rapport du président

Richard Lessard, t.r.

Chers collègues,

C'est avec plaisir, qu'à titre de président, je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec. À sa lecture, vous constaterez que l'année a été marquée par la volonté des membres du Bureau d'optimiser les actions de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec, afin d'offrir, au public québécois, une garantie de services de qualité. Il est difficile de bien exprimer, dans un court texte, la totalité du travail qui a été fait par les membres des différents comités et par les employées de l'Ordre, mais il demeure que l'atteinte des objectifs fixés en début d'année, a été rendue possible grâce à toutes ces personnes, qui de près ou de loin, ont participé à la réalisation de la mission de l'Ordre. Je les en remercie chaleureusement.

L'exercice financier 2005-2006 a été réalisé selon les balises exprimées dans la planification stratégique triennale de 2005-2008, qui, je vous le rappelle, comporte trois grandes orientations.

1. Promouvoir l'autonomie professionnelle des technologues en radiologie

Un des buts était de mettre en œuvre une stratégie d'implantation de la formation universitaire. Pour ce faire, un comité a été formé et ses membres ont procédé à la mise à jour des analyses de situation de travail qui avaient été réalisées en juin 2003. Cette révision permettra d'établir les besoins de compétence à atteindre dans les nouvelles technologies de traitements et d'investigations diagnostiques. Les membres de ce comité ont sollicité et obtenu l'aide du comité sur l'implantation de la formation universitaire de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale. Les membres sont informés de la progression du dossier à chaque parution de la revue *ÉchoX*.

Toujours dans la même orientation, l'Ordre s'est engagé à faire un suivi rigoureux des besoins de main d'œuvre dans la profession et de prendre action pour contrer, entre autres, les effets négatifs d'une pénurie. Pour ce faire, l'Ordre a participé aux salons Éducation Emploi de Québec et Éducation Formation Carrière de Montréal, en plus d'avoir visité des écoles secondaires dans différentes régions de la province. Cette participation a permis de rencontrer un bon nombre de candidats potentiels pour les programmes de techniques de médecine nucléaire, de radio-oncologie et de radiodiagnostic.

L'accent a aussi été mis au développement d'outils pour favoriser l'intégration des candidats formés à l'étranger. Dans ce contexte, l'Ordre a obtenu une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de développer ces outils. Cela a permis, entre autres, à l'Ordre de développer un partenariat avec le Collège Ahuntsic afin d'offrir à ces candidats un programme de formation d'appoint, leur permettant de bien comprendre le système professionnel québécois et la pratique de la profession au Québec. Cette subvention permettra également à l'Ordre de développer un outil d'auto-évaluation en ligne de l'équivalence de diplôme et de formation du candidat formé à l'étranger et désirant s'inscrire aux examens de l'Ordre. La réalisation d'un document de référence préparatoire à l'examen d'admission de l'Ordre, comprenant des rubriques sur les trois disciplines de la profession ainsi que sur le format, le contenu et le déroulement de l'examen professionnel, sera disponible par le biais de cette subvention. Ce guide d'accompagnement va permettre aussi au candidat de comprendre le contexte spécifique de la pratique de la technique radiologique, dans le système professionnel québécois et les dimensions professionnelles, le cadre législatif ainsi que la pratique en centre hospitalier et en clinique privée.

2. Favoriser le développement professionnel

Un autre but consiste à favoriser et à encadrer le développement de la pratique avancée. Le directeur général et moi-même avons donc participé au congrès de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale et au congrès de la RSNA afin d'être à l'affût de ce qui se passe dans la profession au niveau national et international. De plus, nous avons été les invités de l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie à leur congrès de mars 2006. Le directeur général y a présenté une conférence sur les



résultats de l'étude multicentrique sur la réalisation du lavement baryté double contraste par les technologues en radiologie. L'implantation, dans les services de radiologie, de la réalisation du lavement baryté double contraste par les technologues en radiologie a par ailleurs été retardée. Les discussions se poursuivent avec l'Association des radiologistes du Québec, afin de déterminer quels services de radiologie seront désignés comme centres de formation pour les technologues en radiologie qui pratiqueront ces examens. Quant au dossier sur l'installation de cathéters veineux centraux par voie périphérique par les technologues en radiologie, les lignes directrices sont complétées et les discussions se poursuivent avec les différents intervenants.

3. Assumer le leadership dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie

Le Bureau a procédé à l'analyse du fonctionnement de tous les comités de l'Ordre et a procédé à certains changements. Une de ces recommandations fait en sorte que le Bureau tiendra dorénavant 5 réunions d'une journée par année au lieu de quatre de deux jours.

Les membres du comité d'inspection professionnelle travaillent présentement à la révision du fonctionnement du système d'inspection professionnelle. L'évaluation du processus d'inspection, ainsi que l'analyse des procédures des autres ordres professionnels, devraient permettre de proposer un système d'inspection professionnelle performant et adapté aux réalités de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Au niveau des communications, les travaux de déploiement d'un nouveau site web sont en cours de réalisation. À terme, ce nouveau site proposera une section interactive et transactionnelle, où le membre pourra faire certains changements dans son dossier, s'inscrire à des activités de formation et payer en ligne sa cotisation et les frais d'inscription aux activités de l'Ordre.

La revue *ÉchoX* et le site web actuels ont aussi fait l'objet en 2005-2006 d'un sondage d'opinion auprès des membres nous ayant fourni une adresse de courriel. Pour faire suite aux commentaires reçus, des ajustements seront faits en réaction à ceux-ci.

L'Ordre, dans son souci d'offrir des services de qualité au public et de favoriser le développement professionnel de ses membres, a procédé à une importante réingénierie de sa permanence. La direction des affaires professionnelles

et la direction de l'inspection professionnelle ont été fusionnées en une seule direction de l'amélioration de l'exercice. Cette nouvelle direction assure la coordination de l'inspection professionnelle et du développement professionnel permanent. L'arrimage entre ces deux secteurs permet une meilleure coordination des actions de l'Ordre en matière de formation et de contrôle de la compétence. Cette réorganisation a aussi eu pour effet l'engagement d'un syndic à temps partiel, 2 jours par semaine, et d'une adjointe à la direction générale et à la présidence.

Office des professions et Conseil interprofessionnel du Québec

L'Ordre a aussi participé activement aux réunions et aux forums du Conseil interprofessionnel du Québec, entre autres lors de la révision des modifications proposées au regard de la réforme du Code des professions par l'Office des professions du Québec.

Pour faire suite aux différentes discussions avec l'Office des professions du Québec, l'Ordre a revu sa position sur sa demande de changement de nom faite en 2003. Les membres du Bureau ont résolu de demander à l'Office des professions que le nouveau nom soit : « *Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec* ». L'Ordre a aussi demandé de réserver les deux titres professionnels, « *Technologue en imagerie médicale* » et « *Technologue en radio-oncologie* ».

Finalement, l'Ordre a collaboré au plan québécois des mesures d'urgence, en cas de pandémie de grippe aviaire. Dans ce dossier, toutes les personnes qui ont quitté la profession depuis les dix dernières années recevront une lettre les invitant à s'inscrire dans les équipes de ressources humaines alternatives, auprès du ministère de la Santé.

Voilà donc, en conclusion, le portrait des réalisations de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec pour l'exercice financier 2005-2006. Je vous invite à prendre maintenant connaissance des rapports des différents comités de l'Ordre dans les pages qui suivent. Vous y constaterez l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année.

Richard Lusard



Rapport du secrétaire

Alain Cromp, t.r., M.A.P., Adm.A.

Bureau

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières. Le Bureau s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Voici les principales résolutions adoptées lors de ces réunions.

Dossiers professionnels

- Acceptation du mandat du comité de l'application de la loi 90.
- Acceptation du mandat du comité d'implantation de la formation universitaire.
- Acceptation du mandat du comité d'équivalence de diplôme et de formation.
- Adoption des lignes directrices pour la pré-autorisation des images de vérification par les technologues en radio-oncologie.
- Adoption du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre.
- Adoption du projet de réingénierie du siège social de l'Ordre.
- Adoption des lignes directrices de l'Ordre sur les lavements barytés double contraste.
- Adoption du projet de partenariat entre le Collège Ahuntsic, le MICC et l'Ordre.
- Adoption des conditions de retour au travail des membres retraités en cas de pandémie de grippe aviaire.
- Adoption de la nouvelle appellation de l'Ordre et des titres réservés.
- Adoption des modifications de concordance à la *Loi sur les technologues en radiologie* proposées par l'Office des professions.
- Adoption du projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les technologues en radiologie.
- Appui de l'Ordre à la démarche du Collège Lafèche de demande d'implantation d'un programme en technique du radiodiagnostic.

Dossiers à caractère financier

- Adoption d'une nouvelle politique de remboursement des dépenses pour les membres de comité.
- Adoption des états financiers au 31 mars 2005, vérifiés par la firme Charbonneau, McSween, Bonenfant.
- Adoption des prévisions budgétaires 2006-2007 avec une augmentation de la cotisation de 30 \$.
- Adoption d'un budget pour la mise à jour des avis de radioprotection.
- Adoption du projet de refonte du site Internet de l'Ordre.

Dossiers administratifs

- Adoption et modification de 6 politiques et procédures.
- Adoption des rapports annuels des comités.
- Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des lignes directrices en TEP-TDM.
- Nomination des membres du comité des examens.
- Tenir le congrès 2007 à Québec, le congrès 2008 à Hull et le congrès 2009 à Montréal.
- Retirer du programme de formation continue de l'Ordre, le cours de tomodensitométrie à distance.
- Invitation à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale de tenir son congrès 2010 dans la ville de Québec.
- Soumettre les deux candidats retenus au poste de syndic, à des tests psychométriques.
- Modification au fonctionnement de deux comités.

Nominations

- Nomination des membres du comité de déontologie.
- Nomination d'Emmanuelle Duquette à titre de secrétaire du comité de discipline et du comité de révision des plaintes.
- Nomination de Danielle Boué à titre de 1^{ère} vice-présidente de l'Ordre.

Comité administratif

Le comité administratif a tenu 8 réunions régulières, une réunion de réflexion et une conférence téléphonique. Le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au Code des professions. Voici les principales résolutions :

Dossiers administratifs

- Autorisation de signature du contrat de droit d'auteur pour le cours de formation en tomodensitométrie.
- Autorisation aux membres du comité administratif et au directeur général de signer les chèques de l'Ordre.
- Autorisation au président de suivre des cours d'anglais à l'Institut linguistique de Montréal.
- Acceptation du service de radiodiagnostic du Centre hospitalier d'Amqui à titre de centre de perfectionnement.
- Acceptation du renouvellement de l'entente avec la Banque Scotia pour deux ans.
- Acceptation du département de médecine nucléaire du CSSS de l'ouest de l'île : Hôpital général du Lakeshore, à titre de centre de perfectionnement.
- Acceptation du département de radiodiagnostic du Centre hospitalier Pierre Le Gardeur, à titre de centre de perfectionnement.
- Acceptation du CSSS des Sommets, à titre de centre de perfectionnement.
- Étude de 36 dossiers de candidats de pays étrangers et de 20 dossiers d'actualisation.

Dossiers de recommandations au Bureau

- Recommandation au Bureau de l'adoption du document préparé par le président et le directeur général pour la refonte du site Web de l'Ordre.

Dossiers à caractère financier

- Adoption de la proposition de Mercer pour le diagnostic organisationnel de l'Ordre.
- Acceptation de la proposition de XL Solutions pour la production des normes de pratique.
- Augmentation des frais d'immatriculation des candidats provenant de pays étrangers à 85 \$.
- Augmentation à 225 \$, le tarif du cours « soins d'urgence ».

- Acceptation d'accorder un montant de 500 \$ pour la réalisation d'un CD sur les lavements barytés double contraste.
- Adoption des recommandations du président et du directeur général sur l'ajustement salarial des employées, proposé suite au rapport Mercer.
- Adoption de la recommandation du président sur l'ajustement salarial du directeur général, suite au rapport Mercer.
- Acceptation de la proposition de Xerox pour l'achat du copieur numérique 4110.
- Acceptation d'offrir la somme de 700 \$ pour refaire le cours sur la gestion du système PACS.
- Acceptation de la proposition de XL Solutions pour l'impression de 100 copies du guide d'accompagnement pour les lavements barytés double contraste.
- De fixer le coût d'achat des normes de pratique à 100 \$.
- Acceptation de Carol Allain à titre de conférencier de renom pour le congrès 2006.
- Acceptation de la proposition de renouvellement de La Capitale pour l'assurance responsabilité professionnelle 2006.
- Acceptation de renouveler l'entente avec Dale-Parizeau LM du programme « Les Sur Mesures » pour 2 ans.
- Acceptation de la proposition de renouvellement de l'assurance des employées de la SSQ.
- Adoption des prévisions budgétaires du congrès 2006.
- Acceptation de la demande de subvention qui a été soumise au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- Acceptation d'une demande de bourse de 200 \$ du Collège de Sainte-Foy.
- Acceptation d'une demande de deux bourses de 200 \$ du Collège de Rimouski.
- Acceptation de la demande de numérisation du cours de Carmen Ricard : Mammographie : Techniques et difficultés.

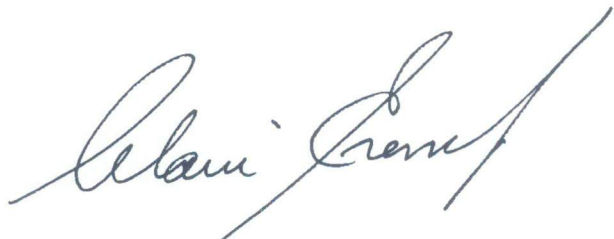
Dossiers professionnels

- Acceptation du thème de la Semaine des technologues en radiologie 2005.
- Adoption de la limitation du droit d'exercice de Diane Desmarais.

- Avertissement à un membre de cesser de pratiquer des échographies de démonstration sans ordonnance médicale.
- Adoption des lignes directrices en lavement baryté double contraste.
- Adoption des dates de l'examen d'admission pour 2006.
- Acceptation de la composition de l'examen de novembre 2005.
- Acceptation du thème du congrès 2006.
- Décision de tenir le symposium de mammographie les 23 et 24 septembre 2006 à Rimouski et les 21 et 22 octobre 2006 à Hull.
- Décision de tenir le colloque de Québec le 14 octobre 2006 et le colloque de Montréal le 18 novembre 2006.

Dossiers : Délégations et nominations

- Délégation des membres du comité administratif, de la directrice aux affaires professionnelles et la directrice du SIP, au colloque des dirigeants des ordres professionnels.
- Délégation du directeur général aux journées françaises de radiologie 2005.
- Nomination de Sophie Dorais, à titre de responsable du séminaire PACS.
- Nomination de Doris Laberge, à titre de responsable du séminaire en éducation.
- Nomination de Michèle Lortie, à titre de représentante de l'Ordre à la visite d'agrément du Collège de Rimouski en novembre 2006.
- Nomination de Sylvie Grenier, représentante de l'Ordre au sein de CARDUP.
- Nomination de Francine Caron, représentante de l'Ordre au sein du comité des examens de CARDUP.
- Nomination du directeur général à titre de représentant de l'Ordre à l'assemblée des professions des sciences de la santé de l'Association médicale canadienne, pour un mandat de 3 ans.




Rapport du Comité de la Revue Scientifique

Nancy Boily, t.r., Responsable

Nombre de réunions

Il y a eu une (1) rencontre. La majorité des échanges entre les membres se font par communication téléphonique et par courrier régulier et électronique.

Réalisations

Le comité travaille activement à la création d'une banque d'articles variés.

Il y a eu trois parutions de l'édition de l'ÉchoX, celles de septembre 2005, décembre 2005 et mars 2006.

Trois (3) entrevues ont été réalisées pour la chronique « Fenêtre » soit :

- Nathalie Dufour, t.r., Kayakiste
- Carole Hamelin, t.r. et André Mailhot, t.r., Propriétaire du Manoir Le Rosier
- Jean Dumont, t.r., Cycliste



Rapport du Comité de la semaine des technologues en radiologie

Suzanne Rossel, t.r., Responsable

Nombre de réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises. Plusieurs contacts téléphoniques et électroniques ont été faits.

Réalisations

- Semaine des technologues en radiologie 2005 :
- Un nouveau thème a été conçu : La vision de votre santé ... de la découverte aux traitements
- La graphiste Élizabeth Rancourt a créé le concept.
- Dates : 6 au 12 novembre 2005
- Outil promotionnel : Nouvelle affiche

Mention d'honneur 2004 :

Deux candidatures ont été soumises. La première parvenant du Centre hospitalier Anna Laberge et la deuxième du Centre hospitalier Maniwaki. Suite à l'analyse des dossiers, le comité a décidé d'accorder la bourse de mention d'honneur à Madame Gertrude Millaire pour son article paru dans le journal local La Gatineau, traitant de la pénurie des technologues en radiologie de la région.

Rapport du Comité d'inspection professionnelle

Kathleen Belley, t.r., Responsable

Nombre de réunions

Les membres ont tenu 5 réunions.

Réalisations

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a :

- Adopté 7 rapports de visite dont 5 en médecine nucléaire et 2 en radiodiagnostic;
- Adopté le programme de visites d'inspection professionnelle générale pour l'année 2005-2006;
- Entériné les rapports semestriel et annuel des activités réalisées en 2005-2006;
- Entériné les prévisions budgétaires, en fonction de l'étude comparative des deux processus de visites, pour l'année 2006-2007;
- Complété la refonte des normes de pratique en adoptant les deux derniers documents dédiés à l'ostéodensitométrie et à l'hémodynamique et angiographie;
- Évalué le contenu du Guide pratique en échographie obstétricale, un projet de formation initié par une technologue spécialisée en échodiagnostic;
- Recommandé au Comité des examens, la mise à jour des questions d'examen de l'Ordre en concordance avec les normes de pratique refondues et le contexte numérique de la pratique professionnelle;
- Recommandé un deuxième inspecteur contractuel dédié à la radio oncologie;
- Franchi la première étape de réflexion sur la révision du modèle d'inspection professionnelle dans le cadre de la planification stratégique de l'Ordre (sondage auprès des Ordres, identification des forces et faiblesses du modèle actuel);
- Recommandé que les avis de radioprotection révisés soient présentés dans un format permettant aux technologues des trois disciplines de s'identifier aux avis qui les concernent et d'y accéder facilement. Le découplage des secteurs d'activités (RD, MN, RO) justifie cette nouvelle approche;

- Entériné les commentaires émis par l'équipe de l'inspection professionnelle, sur le libellé des articles du Code des professions, dans le cadre de sa modification;
- Recommandé au Comité administratif (CA) d'accepter à titre de centre de perfectionnement :
 - L'Hôpital Pierre-Le Gardeur/ Service de radiodiagnostic
 - CH d'Amqui/ Service de radiodiagnostic
 - L'Hôpital général du Lakeshore/ Service de médecine nucléaire
 - CSSS des Sommets/ Service de radiodiagnostic

Dossiers particuliers

- Pratique illégale au CSSS des Eskers de l'Abitibi portée à l'attention du directeur général de l'Ordre, le 8 juin 2005;
- Suivi de visite pour vérifier l'application de la recommandation à l'effet d'établir un protocole clinique qui devait encadrer la réalisation des examens jugés à risque pour le patient, en raison du Persantin;
- Collaboration avec le président de l'Ordre dans le dossier qui mettait en cause les tâches effectuées par les assistants technologues empiétant sur le champ d'exercice des technologues en médecine nucléaire;
- Consultation mettant en cause les frottis effectués par le personnel autre que les technologues en médecine nucléaire;
- Débat sur le fractionnement des unidoses en médecine nucléaire. Le CIP maintient l'avis de proscrire cette pratique;
- Le CIP réitère sa position sur l'importance d'effectuer les contrôles de qualité en médecine nucléaire, qu'il s'agisse de l'appareil à ventilation, de la granulométrie des macroagrégats, de la vérification du centre de rotation ou de la caméra tomoscintigraphique.

Synthèse des éléments de bonne pratique transmis aux technologues

Le CIP a rappelé aux technologues et aux autorités des Services d'imagerie médicale et de radio-oncologie, la rigueur et la vigilance dont ils doivent faire preuve à certains volets de leur pratique :

- **Protocole clinique**

Les examens jugés à risque pour le patient et nécessitant une expertise médicale, doivent être exécutés sous la surveillance immédiate d'un

médecin à moins qu'un protocole clinique soit établi en collaboration entre les technologues et les nucléistes, et entériné par le CMDP de l'établissement de santé. La sécurité des patients en dépend.

- **Matériel d'urgence**

Toutes les mesures doivent être mises en place pour assurer la protection du patient.

- **Gestion des risques**

Des mesures strictes peuvent contrer les préjudices causés aux patients :

- la disponibilité de professionnels qualifiés et en nombre suffisant;
- la formation initiale et le développement professionnel permanent;
- l'optimisation de la communication entre les professionnels concernés;
- la mise en place d'un programme d'assurance de la qualité.

- **Signature numérique**

Le technologue engage sa responsabilité professionnelle et civile dans le cadre des fonctions qu'il exerce. Dans un contexte numérique, il doit donc apposer sa signature « numérique » de sorte qu'elle corresponde à une reconnaissance légale et à la non répudiation* des données. Cette norme de pratique fait référence au « log », au nom de l'utilisateur, au mot de passe ou à tout autre moyen (empreinte biométrique) permettant de conserver l'authenticité et la protection des données fournies au dossier du patient.

* *Impossibilité de désaveu des données inscrites au dossier.*

- **Marqueur plombé/annotation numérique**

En radiographie générale numérique, les appareils sont conçus de façon à permettre la sélection d'annotations numériques sur les images. Légalement, le marqueur plombé demeure le moyen d'identification par excellence. Les autres moyens, dont l'annotation numérique, doivent être considérés comme des moyens palliatifs.

- **Rapport de visite accessible aux technologues**

Le rapport de visite adressé aux autorités des établissements visités dans le cadre de l'inspection professionnelle générale doit être transmis dans sa totalité aux technologues en radiologie afin qu'ils puissent collaborer à l'amélioration de l'exercice.



Rapport du Service d'inspection professionnelle

Lise Bergevin, t.r., Directeure

Réalisations

Visites d'inspection professionnelle générale

L'inspection professionnelle (IP) a réalisé, au cours de l'année, **5 visites** d'inspection professionnelle générale en médecine nucléaire et 2 visites de suivi, ce qui représente **42 technologues** inspectés.

Bilan des activités relatives aux dossiers de visite

Traitement des dossiers de visites d'inspection professionnelle générale et suivi dans l'application des recommandations émises

Depuis le début de l'année, les dossiers de visite de **45 établissements** ont été traités, incluant l'envoi de 11 rapports. L'IP a fermé 14 dossiers de visite dont 6 en radiodiagnostic, 5 en médecine nucléaire, 1 en échographie cardiaque, 1 en échographie obstétricale et 1 en imagerie par résonance magnétique. Une attestation de visite a été décernée aux technologues pour avoir répondu aux attentes du CIP, dans le suivi des recommandations. En ce qui concerne les visites d'inspection déjà réalisées et les suivis des recommandations émises, 26 dossiers sont présentement en cours et demeurent ouverts pour différentes raisons :

- Un service a reçu l'avis officiel de visite et fait partie du processus normal de l'inspection;
- D'autres services ont reçu les recommandations du CIP et n'ont pas, à ce jour, satisfait aux attentes du Comité;
- Certains dossiers n'ont pas été complétés en raison du manque de ressource dans l'équipe de l'inspection professionnelle.

Demandes d'informations du public et support aux membres

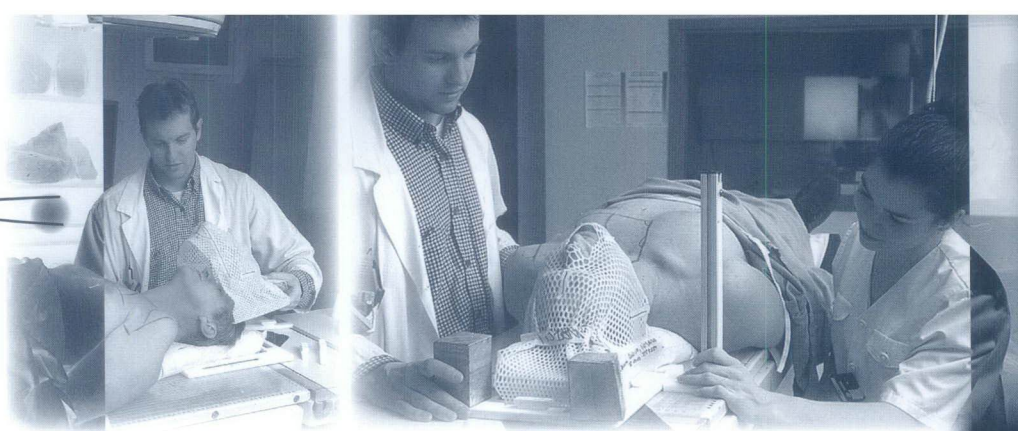
L'IP a répondu à environ **430** demandes d'informations variées en provenance du public, des membres et de différents organismes.

Activités régulières

- Planification des visites d'inspection professionnelle générale;
- Rédaction et dépôt des rapports de visite au CIP;
- Analyse des comptes rendus;
- Prévisions budgétaires pour l'année 2006/2007;
- Production des rapports semestriel et annuel des activités;
- Suivi des dossiers découlant des réunions du CIP;
- Participation au congrès annuel de l'Ordre;
- Rédaction des chroniques sur l'inspection professionnelle, dans la revue scientifique de l'Ordre;
- Participation aux activités du forum sur l'inspection professionnelle organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- Assistance à l'assemblée générale de l'Ordre;
- Participation à différentes sessions de formation liées à l'inspection professionnelle;
- Participation aux comités de gestion planifiés par le directeur général de l'Ordre;
- Collaboration avec la Direction générale et la Présidence, dans divers dossiers liés à l'exercice professionnel;
- Collaboration avec le Syndic.

Refonte des normes de pratique/bilan des travaux

- Présentation, pour adoption par le Comité d'inspection professionnelle (CIP), des :
 - Normes de pratique spécifiques en ostéodensitométrie;
 - Normes de pratique spécifiques en hémodynamique / angiographie.
- Achèvement des travaux de supervision, de rédaction et de révision des normes en vue de l'adoption finale par les membres du Bureau;



- Lancement officiel des normes de pratique dans le cadre du congrès annuel 2005;
- Diffusion des normes de pratique dans tous les Services d'imagerie médicale (RD, MN) et de radio-oncologie;
- Diffusion des normes de pratique sur le site Web de l'Ordre;
- Coordination des travaux de traduction des normes de pratique - version anglaise - qui prendra fin en mai 2006.

Centres de stage

L'IP a adressé au Comité administratif de l'Ordre, des recommandations favorables à la demande de quatre centres hospitaliers, dont 3 Services en radiodiagnostic et 1 Service de médecine nucléaire, voulant être reconnus « centre de stage », dans le but de répondre aux besoins des technologues qui désirent exercer à nouveau leur profession.

Autres activités

- Présence au colloque annuel de l'Ordre;
- Présence au symposium en mammographie;
- Rencontre avec l'Agrément du Québec;
- Présence au RSNA à Chicago;
- Rencontre d'information avec les technologues, à la demande des autorités d'un centre hospitalier, dans le cadre de la semaine des technologues en radiologie;
- Consultation auprès des Ordres professionnels en vue de la révision du processus d'inspection, dans le cadre de la planification stratégique de l'OTRQ;
- Analyse des articles du Code des professions référant à l'inspection professionnelle, dans le processus de refonte du Code;
- Membre du Comité directeur sur le logiciel de contrôle de qualité en mammographie, au MSSS;
- Membre du Comité directeur sur la refonte du système d'information (S-I) au sein du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS).

Traitement de dossiers particuliers

Radiodiagnostic

L'inspection professionnelle a fait rapport au Comité administratif de l'Ordre, d'une pratique illégale à l'endroit du personnel infirmier en salle d'opération d'un centre hospitalier.

Médecine nucléaire

Suite à une visite d'inspection, un rapport détaillé a été remis au Comité administratif de l'Ordre concernant les tâches effectuées par les assistants technologues d'un centre hospitalier. Certaines de ces tâches empiétaient sur le champ d'exercice des technologues en médecine nucléaire.

Statistiques financières

Coût de l'inspection par membre :	72,83 \$
% des membres inspectés :	1 %
Dépenses de l'inspection /	
Dépenses totales de l'Ordre :	19 %

Rapport du Comité des examens

Solange Bernier, t.r., Responsable

Nombre de réunions 4

Réalisations

Les réalisations liées au mandat principal ainsi que celles découlant de l'atteinte d'objectifs ou de réponses à des besoins identifiés par les membres sont ici détaillées.

Réalisation des examens d'admission

Nombre de contrats envoyés pour la création de nouvelles MES

Radiodiagnostic	0
Radio-oncologie	1
Médecine nucléaire	0

Les membres de chacune des disciplines ont procédé à la conformation et à la validation des MES. Les examens d'admission ont ensuite été constitués, puis vérifiés conjointement par le représentant de discipline et une vérificatrice externe.

Des examens d'admission, basés sur le concept de théorie appliquée, ont été présentés aux candidats des trois disciplines lors des séances d'examen ayant eu lieu les 4 et 5 juin 2005 à Montréal, Québec et Rimouski, et les 5 et 6 novembre 2005 à Montréal. La correction a été suivie d'une étude statistique des résultats qui a été soumise à la présidence de l'Ordre.

Permis de travail – Statistiques

	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Examen de juin 2005				
Nombre de candidat(e)s	192	124	41	27
% de réussite provinciale	96 %	99 %	90 %	93 %
Nombre de permis émis	185	123	37	25
Examen de novembre 2005				
Nombre de candidat(e)s	13	6	5	2
% de réussite provinciale	62 %	100 %	20 %	50 %
Nombre de permis émis	8	6	1	1

Prix « Performas »

Les récipiendaires des prix «Performas», remis aux candidat(e)s ayant obtenu les meilleurs résultats à l'examen d'admission de l'Ordre, sont :

Discipline	Nom	Collège
Radiodiagnostic	Céline Noël	Ahuntsic
Radiodiagnostic	Julie Trudeau	Ahuntsic
Radio-oncologie	Annie-Claude Vallée	Sainte-Foy
Médecine nucléaire	Karine Brisebois	Ahuntsic

Nouvelle structure

Examen d'admission à la profession

Le Bureau de l'Ordre a adopté, lors de ses réunions de mars et d'octobre 2004, des résolutions qui établissent les principes d'application d'une nouvelle structure d'examen.

La formule suivante sera donc en application pour les examens de juin 2006.

- L'examen se déroulera sur une seule journée;
- Le principe de la théorie appliquée est maintenu;
- L'examen sera sur 100 points;
- La note de passage est de 60 %;

- Le nombre de mises en situation sera entre 8 et 12;
- Le nombre total maximal de questions ne dépassera pas 125;
- Les questions sont à choix multiples;
- Les questions peuvent être pondérées de façons différentes;
- Il pourra y avoir des questions générales, sans lien à une mise en situation particulière;
- Le canevas d'examen pourra être différent d'une session à l'autre et selon la discipline, à condition qu'il respecte les principes énoncés ci-dessus;
- Les candidats en échec ont droit à trois reprises.

Comité des examens

Une nouvelle structure du comité des examens a été adoptée le 28 octobre 2005 par le Bureau.

Le comité des examens est maintenant formé de 10 personnes. La coordonnatrice aux affaires professionnelles en assume la présidence. Chaque discipline a un responsable et 2 membres (incluant un membre représentant le milieu anglophone).

Nom	Fonction	Discipline
Nancy Boily, t.r.	Responsable du comité	
Solange Bernier, t.r.	Responsable de discipline	Radio-oncologie
Sylvie Pharand, t.r.	Responsable de discipline	Médecine nucléaire
Vicky Bussièrès, t.r.	Responsable de discipline	Radiodiagnostic
Carly Milorin, t.r.	Membre	Radio-oncologie
Maria Papageorgiou, t.r.	Membre	Radio-oncologie
Daniel Larin, t.r.	Membre	Médecine nucléaire
Marlène Fréchette, t.r.	Membre	Médecine nucléaire
Gilbert Gagnon, t.r.	Membre	Radiodiagnostic
Linda Matueszwska, t.r.	Membre	Radiodiagnostic

Rapport du Comité de révision

Nancy Boily, t.r., Responsable

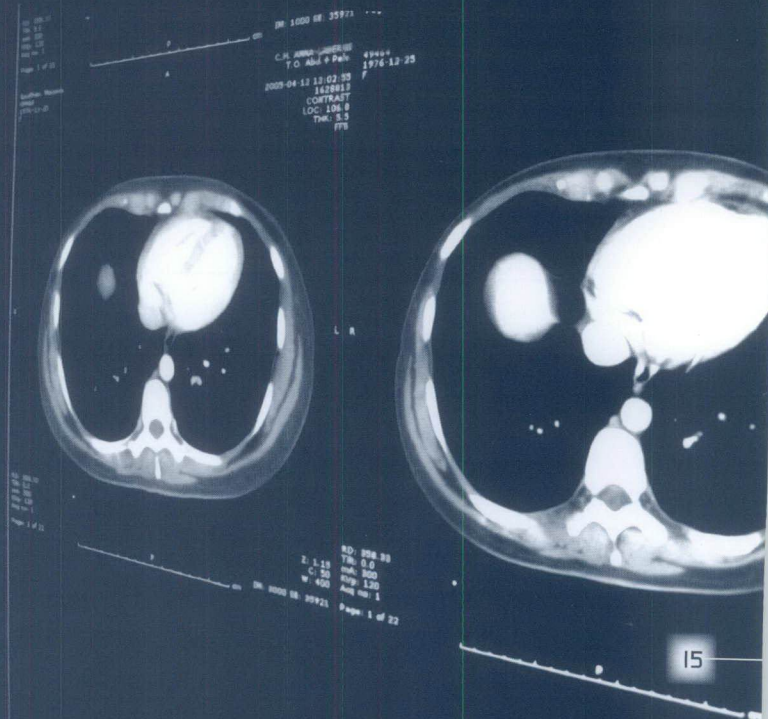
Nombre de réunions 2

Mandats et objectifs

Le mandat du comité de révision est de réviser la correction des examens d'admission à l'Ordre pour les candidats qui en font la demande.

Principales réalisations

- **Examen de juin 2005**
Deux (2) demandes de révision sont parvenues au siège social; dont 1 en radio-oncologie et 1 en médecine nucléaire.
Suite à la révision, aucun résultat n'a été modifié.
- **Examen de novembre 2005**
Un (1) demande de révision en radio-oncologie est parvenue au siège social.
Suite à la révision, aucun résultat n'a été modifié.



Rapport du Comité de la formation continue

Juliana Arnoldo, t.r., Responsable



Nombre de réunions 2

Inscriptions aux différentes activités

Sessions intensives	Automne 2005		Hiver 2006	
	Nombre de sessions	Nombre de participants	Nombre de sessions	Nombre de participants
Gestion du système PACS			2	11
Soins d'urgence en radiologie	1	8	3	32
Perfectionnement – Soins d'urgence en radiologie	2	37		
Mammographie : Techniques et difficultés	2	41		
Contrôle de qualité en mammographie et radioprotection	2	32	2	18
Perfectionnement en mammographie			2	3
Tomodensitométrie – Radio-oncologie				
Total	7	118	9	64
GRAND TOTAL	Nombre de sessions 16		Nombre de participants 182	

Cours de formation à distance	Nombre d'inscriptions aux cours	Nombre d'inscriptions au stage d'échographie
Automne 2005	90	1
Hiver 2006	72	5
GRAND TOTAL	162	6

Colloque

Organisation et tenue du Colloque 2005 ayant pour thème « L'universalité ». Plus de 250 technologues ont assisté, à Montréal et à Québec, au colloque organisé par le comité de la formation continue.

Symposium de mammographie

Tenue du Symposium de mammographie selon une entente de collaboration entre l'OTRQ et le MSSS. Plus de 350 technologues ont participé à l'activité.

Rapport du Comité du congrès

Diane Laveaux, t.r., Responsable

Cette année encore, le XXXIII^{ème} Congrès annuel de l'OTRQ tenu à l'hôtel Loew's Le Concorde à Québec, les 27 et 28 mai 2005 a été couronné de succès grâce à la participation extraordinaire des technologues en radiologie.

- Sur **576 inscriptions** au congrès, 499 technologues en radiologie des trois disciplines ont participé aux activités scientifiques et sociales.
- Plusieurs partenaires de l'industrie se sont impliqués (77 représentants inscrits) :
 - 20 kiosques ont été montés
 - Des commandites ont été recueillies pour :
 - conférences
 - cocktail de bienvenue
 - soirée Noir et Blanc
 - programme, dépliant, affiche, pochettes
 - noms de salles
 - droits publicitaires
- Conférences au programme :
 - 11 en **radiodiagnostic**
 - 9 en **radio-oncologie**
 - 12 en **médecine nucléaire**
 - 5 dans le cadre du **Séminaire de gestion**

Sans oublier les 2 conférences communes aux trois disciplines et au séminaire de gestion : le **Clostridium difficile et le Gamma Knife**, ainsi que la conférence de clôture : La passion selon Marcel de **M. Marcel Leboeuf** qui fut très appréciée des participants.



Rapport du Comité d'application de la Loi 90

Richard Lessard, t.r., Responsable

Nombre de réunions 1

Réalisations

- Les membres ont examiné les demandes du CHUM au regard de la pratique avancée. Ces demandes sont présentement en cours de validation et font l'objet de discussions avec le Collège des médecins du Québec.
- Les membres se sont aussi positionnés sur les prélèvements sanguins réalisés par des technologues de la médecine nucléaire. Les prélèvements autorisés sont ceux qui ont un lien direct avec l'acquisition de données en rapport avec le décompte des unités de radioactivité.
- Les membres se sont aussi penchés sur les films de vérification en radio-oncologie.

Rapport du Comité d'implantation de la formation universitaire

Richard Lessard, t.r., Responsable

Nombre de réunions 2

Réalisations

- Lors de la réunion du 16 septembre, les membres ont convenu de former trois groupes de travail, un par discipline, pour réviser et mettre à jour les analyses de situation de travail réalisées en 2003. Ces groupes se sont réunis le 14 octobre 2005. Cet exercice permettra d'établir l'écart entre la formation initiale des technologues en radiologie et les besoins de formation supplémentaire, identifiés dans les analyses de situation de travail.
- Les membres ont pris connaissance de la révision des analyses de situation de travail et ont fait la mise à jour de ces documents dans les trois disciplines.
- Le comité a convenu d'un agenda pour présenter ses recommandations au Bureau ainsi que pour présenter les besoins et les compétences à atteindre.
- Lors de la réunion du 4 novembre, les membres ont entrepris de vérifier la concordance entre les analyses de situation de travail bonifiées et les éléments de compétence ministériels des programmes collégiaux. Cet exercice s'avère complexe et laborieux.



Rapport d'équivalence de diplôme et de formation

Nancy Boily, t.r., Responsable

Nombre de réunions 3

Mandat du comité

- Étudier les dossiers pour l'obtention de l'équivalence de diplôme et de formation.
- Mettre à jour les outils d'évaluation et de la banque de données.
- Élaborer et mettre à jour la liste des cours et des stages offerts.
- Évaluer les dossiers au regard de l'Office québécois de la langue française.

Fréquence des réunions

Trois fois par année, soit : janvier, avril et septembre.

Suivi des dossiers

Recommandations transmises au comité administratif

Nombre de dossiers évalués	Date de l'évaluation	Recommandations			
		Équivalence de diplôme	Équivalence de formation	Aucune équivalence	Dossier incomplet
4	7 septembre 2005	1	3	0	0
11	11 janvier 2006	2	7	1	1
9	5 avril 2006	0	8	0	1

Rapport du Comité de révision des plaintes

Francine Lussier, t.r., Responsable

Nombre de réunions 1

Réalisations

Le Comité de révision des plaintes a procédé à l'analyse d'un seul dossier.

Suite à l'étude de ce dossier, le comité de révision des plaintes a décidé de maintenir la décision du syndic de l'Ordre. Un complément d'enquête sur un autre aspect du dossier a été demandé.

Rapport du Comité de discipline

Alain Crompt, t.r., M.A.P., Adm.A., Secrétaire

Le comité de discipline a siégé à deux reprises afin d'entendre trois dossiers disciplinaires.

À la suite des auditions et à l'enregistrement de plaidoyer de culpabilité, le comité de discipline a :

Cause 1 :

Imposé une réprimande et des frais de 100 \$

Cause 2 :

Imposé une amende de 600 \$ avec un délai de paiement de 90 jours

Cause 3 :

Imposé une amende de 600 \$ avec un délai de paiement de 90 jours.

Rapport du Comité de la formation

Marie-Claude Drouin, t.r., Responsable

Nombre de réunions Aucune

Activités

Il n'y a eu aucune activité du comité cette année.

Rapport du Comité de vérification

Norbert Dansereau, t.r., Responsable

Activités du responsable du comité de vérification au cours de l'année 2005-2006

- Vérifications et autorisations périodiques des demandes de remboursement de dépenses de la présidence.
- Vérifications aléatoires périodiques des demandes de remboursement de dépenses des collaborateurs de divers comités.

L'ensemble des demandes de remboursement vérifiées et autorisées respectait l'application des politiques de gestion financière.

Rapport du Syndic

Ginette Barrière-Couture, t.r., Syndic

Depuis mai 2005, nous avons procédé à l'ouverture de 13 nouveaux dossiers. 11 sont réglés et 2 sont présentement en cours d'enquête.

Allégation de fraude

Une technologue en médecine nucléaire aurait reçu une dose excessive de radiation sur une courte période. Santé Canada aurait émis deux avis d'expositions importantes à l'employeur. Après avoir convoqué la technologue et lui avoir demandé des explications, l'employeur aurait effectué différentes simulations et recherches qui se sont avérées infructueuses. Il en serait venu à la conclusion que la technologue n'a pu recevoir une dose aussi élevée dans un service de médecine nucléaire. Elle aurait manipulé ses deux dosimètres afin de falsifier leur lecture entraînant un retrait préventif pour cause de grossesse.

Après enquête et analyse de la situation, nous avons procédé à la fermeture du dossier faute de preuve.

Demande d'enquête

Une demande d'enquête nous a été adressée relativement à des événements survenus lorsqu'une patiente a pris rendez-vous dans un département de radiologie pour un examen de biopsie du sein.

Conformément à notre mandat, nous avons procédé à une enquête des faits incluant les différents services offerts par des établissements hospitaliers en cause. Les divers intervenants dans ce dossier ont respecté le protocole établi par l'établissement hospitalier, en informant la patiente des différents services offerts dans la région et en lui laissant le choix de l'établissement où sera effectuée l'intervention. Les technologues n'ont aucun pouvoir décisionnel sur le type de biopsie prescrit par le radiologiste et sur les services offerts par les établissements, ce qui est du ressort des instances administratives. Or, aucun élément de preuve recueilli n'a démontré une contravention au Code de déontologie des technologues en radiologie.

Dans les circonstances, nous avons procédé à la fermeture du dossier.

Attitude professionnelle

Lors de la préparation d'un examen et durant l'examen de tomodensitométrie, une dame aurait ressenti un manque d'écoute de la part de la technologue qui aurait eu une attitude non professionnelle et un comportement inacceptable face à sa condition vulnérable.

Nous avons procédé à une analyse des différents témoignages et pris en considération les faits qui nous ont été rapportés.

Nous avons conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter ce dossier devant le comité de discipline. La preuve recueillie ne nous permet pas de conclure que la professionnelle a commis un manquement générateur d'infraction déontologique. Les deux parties en étaient venues à un règlement de conciliation suivant l'article 123.7 du Code des professions. Malgré de nombreuses demandes, la patiente a omis de donner suite à cette proposition et de nous retourner les documents de conciliation que nous lui avions transmis.

Dans les circonstances, nous avons procédé à la fermeture du dossier.

Allégation d'un manquement à l'éthique professionnelle

Une technologue aurait eu un comportement inadéquat lors de la radiographie pulmonaire chez un enfant de 2 ans et envers sa mère qui l'accompagnait. Les techniques de contention utilisées auraient causé des blessures à l'enfant.

N'ayant reçu aucune collaboration des différents témoins lors de notre enquête, nous avons dû fermer le dossier pour manque de preuve. Depuis cet événement, la technologue a pris une retraite de la vie professionnelle.

Attitude professionnelle

Un technologue aurait omis de fournir l'assistance nécessaire pour aider un patient blessé au pied à se relever de son fauteuil roulant, afin de l'installer sur la table d'examen, et de lui fournir un cache plombé malgré l'insistance du patient.

Après enquête, nous avons décidé de ne pas porter plainte devant le comité de discipline de l'OTRQ. Par contre, le technologue a reçu un avertissement et nous lui avons rappelé certaines normes de pratique de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec sur la communication avec le patient et la responsabilité d'un technologue en matière de radioprotection.

Allégation d'un manquement au code de déontologie

Une plainte a été logée contre une technologue qui aurait eu une attitude désobligeante et raciste à l'endroit d'une dame. Elle aurait démontré de l'impatience dans les propos tenus.

Nous avons procédé à une enquête et à une analyse des éléments de preuves recueillis. À la lumière de la preuve recueillie, de la loi et de la jurisprudence, nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'y avait pas d'infraction au sens du Code de déontologie et qu'il n'y avait pas lieu de soumettre ce dossier au comité de discipline.

Allégation d'un manquement au code de déontologie

Une technologue aurait fait parvenir une lettre à certaines instances, décrivant un changement de protocole en tomodensitométrie axiale ayant pour objectif une rémunération de deux services médicaux pour des examens de sinus et/ou de conduits auditifs internes au centre hospitalier où elle travaille.

Nous avons procédé à une enquête et à une analyse des éléments de preuve recueillis qui ne démontrent pas que la technologue a commis un manquement à l'éthique professionnelle ou une contravention au code de déontologie des technologues en radiologie. La technologue aurait voulu dénoncer une situation contraire aux intérêts des patients. La façon dont elle aurait agi n'est pas génératrice d'une infraction disciplinaire.

Attitude professionnelle

Un technologue aurait omis d'offrir l'assistance nécessaire à un patient blessé à l'épaule et à l'omoplate pour effectuer le transfert du fauteuil roulant à la table d'examen. Il aurait exécuté les radiographies en employant la fluoroscopie, sans lui fournir de cache plombé.

Nous avons procédé à une analyse des différents témoignages et pris en considération les faits qui nous ont été rapportés. Le technologue a reçu un avertissement et nous lui avons rappelé les normes de pratique de l'Ordre concernant une bonne communication avec le patient, la responsabilité d'un technologue en matière de radioprotection et que pour des raisons de protection, la radioscopie ne doit pas être favorisée au détriment de l'utilisation des connaissances techniques et des repères anatomiques connus.

Acte dérogatoire au code de déontologie

Une plainte a été déposée contre des technologues qui auraient agi à l'encontre de l'article 44 du Code de déontologie. « Le technologue en radiologie ne doit pas surprendre la bonne foi d'un membre de l'Ordre ou se rendre coupable envers lui d'un abus de confiance ou de procédés déloyaux ».

Nous avons communiqué avec le technologue et comme nous lui avons indiqué, nous avons contacté des personnes ressources afin de vérifier certaines informations concernant la situation décrite dans sa correspondance.

Notre position concernant cette affaire fut la suivante. Le technologue a fait des démarches personnelles auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en vertu de la Charte des Droits et Libertés de la personne. Nous lui avons répondu que son choix était judicieux dans ces circonstances. Quant aux demandes d'emploi qu'il a fait parvenir auprès de différentes institutions, les critères d'embauche relevaient uniquement des employeurs et non de la juridiction de l'OTRQ. Nous avons avisé le technologue que nous ne pouvions donner suite à sa demande.

Attitude professionnelle

Une plainte a été logée contre une technologue concernant son attitude non professionnelle envers un patient.

Notre enquête et notre analyse ne permettent pas de conclure que la technologue a commis un manquement générateur d'infraction déontologique. Par contre, nous avons demandé à la technologue de porter une barrette d'identification lorsqu'elle est au travail.

Allégation à une infraction au code de déontologie

Nous avons reçu une plainte dénonçant le manque de professionnalisme d'une technologue.

Une enquête est en cours.

Atteinte à la réputation professionnelle

Une technologue, dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation québécoise en matière de radioprotection auprès des détenteurs de permis de radiologie, nous a informé que durant une absence prolongée au travail, un commis senior aurait utilisé, à son insu, les lettres portant son nom ainsi que ses titres professionnels.

Suite à sa demande de faire enquête, nous avons procédé et fait l'analyse des faits soumis, des tâches exécutées par la commis, en l'absence de la technologue, et de la législation applicable.

Les résultats de notre enquête démontrent que nous n'avons pas la juridiction requise pour intervenir dans ce dossier.

En effet, l'article 7 de la *Loi sur les technologues en radiologie* (L.R.Q., c T-5) définit de manière précise les activités réservées aux technologues en radiologie.

En ces circonstances, nous avons procédé à la fermeture du dossier.

Allégation d'un manquement au code de déontologie

Un technologue aurait utilisé la fluoroscopie pour radiographier un avant bras chez un jeune patient. Par la suite, il aurait fourni les résultats de l'examen à la mère de l'enfant.

Une enquête est en cours.

Renseignements généraux

Nombre de permis

En vigueur au début de l'année financière	4 028
Délivrés au cours de cette année	284
Révoqués au cours de cette année	184
En vigueur à la fin de cette année	4 128

Répartition régionale

01 Bas-Saint-Laurent	132
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	135
03 Capitale-Nationale	516
04 Mauricie	156
05 Estrie	209
06 Montréal	1 368
07 Outaouais	148
08 Abitibi-Témiscamingue	61
09 Côte-Nord	62
10 Nord-du-Québec	15
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	55
12 Chaudière-Appalaches	190
13 Laval	179
14 Lanaudière	129
15 Laurentides	187
16 Montérégie	500
17 Centre-du-Québec	74
Hors du Québec	12
TOTAL	4 128

Le Bureau a fixé par résolution la cotisation annuelle à 272 \$ pour l'année 2006. La date à laquelle cette cotisation doit être versée pour tout membre a été fixée au 15 mars 2006.

Nombre de membres au 31 mars 1995 à 2006



Ordre des technologues en radiologie du Québec

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2006

Rapport des vérificateurs

Aux membres du Conseil d'administration de
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC au 31 mars 2006 et les états des résultats condensés, de l'évolution des soldes de fonds et le flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Le 5 mai 2006

Ordre des technologues en radiologie du Québec

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006			2005	
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Total	Total
PRODUITS					
Cotisations	990 579 \$	- \$	- \$	990 579 \$	965 943 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	15 117	-	-	15 117	12 460
Examens et révisions	80 068	-	-	80 068	65 270
Formation continue	80 468	-	-	80 468	89 344
Congrès. Colloques et symposiums	190 129	-	-	190 129	69 642
Publicité et revues	10 196	-	-	10 196	19 002
Placements	35 219	-	-	35 219	28 235
Autres	66 810	4 837	-	71 647	61 117
	1 468 586	4 837	-	1 473 423	1 311 013
CHARGES					
Secrétariat général et services administratifs	583 627	-	-	583 627	461 932
Direction de l'amélioration de l'exercice					
Inspection professionnelle	300 656	-	-	300 656	331 777
Formation continue	198 306	-	-	198 306	197 137
Admission à la profession	107 035	-	-	107 035	92 821
Congrès et colloques	242 821	-	-	242 821	102 292
Communications	132 022	-	-	132 022	123 536
Fonction disciplinaire					
Syndic, discipline et enquête	30 274	-	-	30 274	30 175
Autres	-	4 837	2 782	7 619	-
	1 594 741	4 837	2 782	1 602 360	1 339 670
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(126 155) \$	- \$	(2 782) \$	(128 937) \$	(28 657) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des technologues en radiologie du Québec

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006					2005
	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		Fonds projets spéciaux	Fonds LBDC	Total	Total
	Investis en immobilisation	Non affectés				
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT	115 733 \$	394 008 \$	(12 202) \$	13 145 \$	510 684 \$	539 341 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(44 095)	(82 060)	-	(2 782)	(128 937)	(28 657)
Acquisitions d'immobilisations	65 954	(65 954)	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 3)	-	(12 698)	12 698	-	-	-
SOLDE DES FONDS À LA FIN	137 592 \$	233 296 \$	496 \$	10 363 \$	381 747 \$	510 684 \$

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(128 937) \$	(28 657) \$
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements	44 095	37 909
	(84 842)	9 252
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	265 519	59 301
	180 677	68 553
FINANCEMENT	-	-
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(65 954)	(33 639)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	114 723	34 914
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 530 347	1 495 433
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 645 070 \$	1 530 347 \$
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	1 645 070 \$	1 530 347 \$

Ordre des technologues en radiologie du Québec

BILAN AU 31 MARS 2006

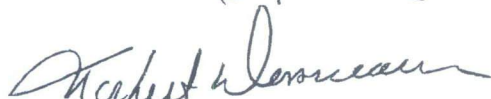
	2006				2005
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	1 645 070 \$	- \$	- \$	1 645 070 \$	1 530 347 \$
Débiteurs (note 4)	33 978	-	-	33 978	28 733
Frais payés d'avance	87 148	-	-	87 148	75 581
Avances au fonds d'administration générale (note 5)	-	-	10 363	-	-
Avances au fonds projets spéciaux (note 5)	-	496	-	-	-
	1 766 196	496	10 363	1 766 196	1 634 661
Immobilisations corporelles (note 6)	137 592	-	-	137 592	115 733
Autres actifs, au coût	2 272	-	-	2 272	2 272
	1 906 060 \$	496 \$	10 363 \$	1 906 060 \$	1 752 666 \$
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 7)	351 414 \$	- \$	- \$	351 414 \$	305 902 \$
Produits reportés	1 067 736	-	-	1 067 736	906 080
Apports reportés (note 8)	105 163	-	-	105 163	30 000
Dû au fonds d'administration générale (note 5)	496	-	-	-	-
Dû au fonds LBDC (note 5)	10 363	-	-	-	-
	1 535 172	-	-	1 524 313	1 241 982
SOLDE DES FONDS					
Investis en immobilisations	137 592	-	-	137 592	115 733
Non affectés	233 296	-	-	233 296	394 008
Fonds projets spéciaux	-	496	-	496	(12 202)
Fonds LBDC	-	-	10 363	10 363	13 145
	370 888	496	10 363	381 747	510 684
	1 906 060 \$	496 \$	10 363 \$	1 906 060 \$	1 752 666 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Loi constitutive de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec est la Loi sur les technologues en radiologie. L'Ordre des technologues en radiologie du Québec est un ordre professionnel dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession de technologues en radiologie.

2. Principales conventions comptables

Comptabilité par fonds

Constatation des produits

L'Ordre des technologues en radiologie du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentés dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Durée utile	4 ans
Système informatique de gestion	Durée utile	4 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

3. Affectations d'origine interne

En 2006, le conseil d'administration de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec a affecté un montant de 12 698 \$ à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Ordre des technologues en radiologie du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2006

4. Débiteurs

	2006	2005
Intérêts courus	2 379 \$	1 371 \$
Ristournes à recevoir	10 236	11 014
Autres débiteurs	21 363	16 348
	33 978 \$	28 733 \$

5. Avances et dus interfonds

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

6. Immobilisations corporelles

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	187 717 \$	148 465 \$	39 252 \$	41 677 \$
Ordinateur et logiciel	273 579	239 790	33 789	27 904
Système informatique de gestion	111 115	52 638	58 477	39 538
Améliorations locatives	10 949	4 875	6 074	6 614
	583 360 \$	445 768 \$	137 592 \$	115 733 \$

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 38 842 \$, 1 972 \$ à l'inspection professionnelle et 3 281 \$ à l'admission à la profession (35 574 \$ et 2 335 \$ respectivement en 2005).

7. Crédateurs

	2006	2005
Fournisseurs	110 536 \$	63 647 \$
Taxes de vente	132 435	118 147
Cotisation d'assurance perçue d'avance	41 428	47 524
Contributions à l'Office des professions du Québec	67 015	76 584
	351 414 \$	305 902 \$

Ordre des technologues en radiologie du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2006

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des subventions non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à la formation aux symposiums, au soutien téléphonique, ainsi qu'à favoriser la reconnaissance de candidats étrangers. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :

	2006	2005
Solde d'ouverture – formation	30 000 \$	30 000 \$
Subventions reçus concernant la formation	25 000	-
Solde de clôture – formation	55 000	30 000
Subvention reçue concernant le soutien téléphonique	20 000	-
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(4 837)	-
Solde de clôture – soutien téléphonique	15 163	-
Subvention reçue concernant les symposiums en mammographie	72 000	-
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(72 000)	-
	-	-
Subvention reçue concernant la reconnaissance de candidat étranger et solde de clôture	35 000	-
	105 163 \$	30 000 \$

9. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulements

	2006	2005	Variations
Débiteurs	33 978 \$	28 733 \$	(5 245)\$
Frais payés d'avance	87 148	75 581	(11 567)
Créditeurs	(351 414)	(305 902)	45 512
Produits reportés	(1 067 736)	(906 080)	161 656
Apports reportés	(105 163)	(30 000)	75 163
	(1 403 187)\$	(1 137 668)\$	265 519 \$

10. Engagements

L'Ordre est engagé en vertu d'un contrat de location, échéant le 30 juin 2014, pour la location de locaux administratifs pour un montant de 985 160 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2007 - 112 883 \$	2008 - 123 145 \$	2009 - 112 883 \$
2010 - 123 145 \$	2011 - 112 883 \$	

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.



2005-2006



Ordre des Technologues en Radiologie du Québec

6455, rue Jean-Talon Est
Bureau 401
Saint-Léonard, Québec
H1S 3E8

Mission

L'Ordre des technologues en radiologie du Québec a pour mission d'assurer au public des services de qualité en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie, en surveillant activement l'exercice de la profession par ses membres et en contribuant à leur développement professionnel.

Valeurs

L'Ordre privilégie l'excellence comme source d'inspiration dans l'ensemble de ses activités, afin d'accomplir sa mission.

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres interviennent avec respect et professionnalisme.

Orientations stratégiques

Promouvoir l'autonomie professionnelle des technologues en radiologie.

Favoriser le développement professionnel.

Assumer le leadership dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie.

Préparation du rapport

Alain Crompt, t.r., M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire

Josée Turcotte

Adjointe administrative principale

Coordination

Jean-Philippe Rheault

Graphisme

Oblik Communication-design inc.

Impression

Transcontinental Québec

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0841-0216